

30-06-2009 19:08

Un plan pour réduire les nuisances sonores

Un plan pour réduire l'impact des vols de nuit devrait être mis en place...



Parce qu'elle aimerait bien "retrouver le [sommeil](#)" et ne plus "se ruiner en boule Quiès", Chantal Beer-Demander, présidente du Collectif contre les nuisances aériennes de l'agglomération toulousaine (Ccnaat), est satisfaite que, pour la première fois, "une étude sérieuse" sur l'impact des vols de nuit ait été réalisée.

Présenté hier à la préfecture devant la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport, ce rapport, réalisé par le cabinet d'experts Bipe, propose quatre scénarii visant à réduire les mouvements aériens entre 22 heures et 6 heures. Les trois premiers préconisent l'interdiction des avions les plus bruyants mais à différentes plages horaires, et le quatrième un "couvre-feu" entre minuit et 6 heures.

"C'est le dernier scénario qui est le plus viable pour les riverains, car il contient une plage de silence total",

commente Chantal Beer-Demander, qui rappelle au passage qu'une "vraie nuit de sommeil, selon l'Organisation mondiale de la santé, est de huit heures". Mais cette option est-elle économiquement envisageable ? C'est ce sur quoi la commission devra se pencher d'ici à la fin de l'année, date à laquelle la préfecture souhaite soumettre les quatre propositions à un vote.

"L'objectif est de concilier les intérêts contradictoires de chacun, avec la réduction des nuisances d'un côté, et le maintien des activités économiques de l'autre", explique Françoise Souliman, secrétaire générale de la préfecture. Un équilibre qui s'annonce déjà difficile à trouver. "Sachant que les mouvements de nuit viennent de La Poste ou du Fret express, si on ferme l'aéroport, cela aura forcément des retombées économiques globales importantes", estime Jean-Michel Vernhes, président du directoire de Toulouse-Blagnac.

Quelle que soit la décision de la commission, c'est le secrétaire d'Etat au Transport qui tranchera, puisqu'un arrêté ministériel devrait être pris sur la question d'ici à janvier 2011.

Les vols de nuit sur le tapis

Créé le 01.07.09 à 03h11 | Mis à jour le 01.07.09 à 03h11 | 0 commentaires

En janvier 2011, un arrêté ministériel devrait statuer sur la question des vols de nuit de l'aéroport de Blagnac. Hier, les compagnies, l'administration, les élus et associations membres de sa commission consultative de l'environnement ont pris connaissance des quatre scénarios proposés pour réduire les nuisances aériennes. « Mi-décembre, je procéderai à un vote où chacun prendra position. Cela permettra de décider de l'avenir du transport aérien la nuit en tentant de concilier vie économique et possibilité des riverains de vivre en bonne santé », explique la secrétaire générale de la préfecture, Françoise Souliman. Sur ces deux derniers points, des études complémentaires vont être lancées pour connaître l'impact exact des scénarios, notamment l'option couvre-feu, sur l'économie régionale et la santé des riverains. « Quelle que soit la décision prise, des parties s'estimeront lésées », prédit la fonctionnaire. Ce matin, compagnies aériennes et syndicats de pilote s'engagent à appliquer un code de bonne conduite, histoire de réduire le bruit au sol lors de l'atterrissage. W

B. C.